

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **6 juin 2011**

Décision n° **B-2011-2359**

commune (s) : Fontaines sur Saône

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située rue Jean-Pierre Trépot et appartenant à l'Hôpital intercommunal de Neuville sur Saône et de Fontaines sur Saône

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : lundi 30 mai 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 7 juin 2011

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : M. Collomb, Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Charrier (pouvoir à M. Abadie), Daclin (pouvoir à M. Sécheresse), Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Passi (pouvoir à M. Claisse), Mmes Dognin-Sauze, Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), MM. Blein, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Crédoz), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Barge, Brachet, Vesco, Lebuhotel.

**Bureau du 6 juin 2011****Décision n° B-2011-2359**

commune (s) : Fontaines sur Saône

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située rue Jean-Pierre Trépot et appartenant à l'Hôpital intercommunal de Neuville sur Saône et de Fontaines sur Saône**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 25 mai 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

L'Hôpital intercommunal de Neuville sur Saône-Fontaines sur Saône a proposé à la Communauté urbaine de Lyon de lui céder une parcelle de terrain nu d'une superficie de 2 975 mètres carrés, cadastrée sous le numéro 62 de la section AB et située rue Jean-Pierre Trépot à Fontaines sur Saône.

Ce terrain est situé le long de la voie ferrée et permettrait de constituer une réserve foncière pour les besoins de la future ligne ferroviaire Sathonay-Trévoux.

Aux termes du compromis, l'Hôpital intercommunal de Neuville sur Saône-Fontaines sur Saône accepterait de céder le bien au prix de 342 000 €, libre de toute location ou occupation, admis par France domaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 14 octobre 2010 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Communauté urbaine, pour un montant de 342 000 €, d'une parcelle de terrain nu située rue Jean-Pierre Trépot à Fontaines sur Saône et appartenant à l'Hôpital intercommunal de Neuville sur Saône et de Fontaines sur Saône, en vue de la constitution d'une réserve foncière pour les besoins de la future ligne ferroviaire Sathonay-Trévoux.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale individualisée sur l'opération n° 1756, le 7 février 2011, pour la somme de 15 000 000 € en dépenses.

**4° - Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 211 100 - fonction 824, pour un montant de 342 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 4 800 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 7 juin 2011.**